



Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 18 décembre 2018 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Francine Marcoux et Janie Vallée ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Clément Larocque et Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT absent : Monsieur Adolf Hilgendorff.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum, la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du budget 2019;
4. Période de questions (relatives au point 3 seulement);
5. Levée de la séance extraordinaire.

S18-12-275

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 18 DÉCEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

S18-12-276

ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU le règlement numéro 174 qui autorise l'imposition d'une taxe foncière annuelle par résolution;

ATTENDU QUE les dépenses prévues au budget 2019 s'établissent à 1 792 086,00 \$;

ATTENDU QUE les recettes non foncières représentent un montant de 687 494,00 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir un budget équilibré (revenus et charges) un montant de 1 101 592,00 \$ doit provenir des recettes foncières;

ATTENDU QUE la valeur imposable des immeubles portés au rôle pour 2019 est présentement de 183 598 800,00 \$;

ATTENDU QUE le budget 2019 est composé des charges et des revenus suivants :

CHARGES

ADMINISTRATION	476 022,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	243 287,00 \$
TRANSPORT	568 182,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	192 006,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	108 524,00 \$
LOISIR & CULTURE	109 439,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	21 947,00 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	62 079,00 \$
ACQUISITION D'IMMOBILISATION	10 600,00 \$

TOTAL : 1 792 086,00 \$

REVENUS

TAXATION FONCIÈRE	1 101 592,00 \$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	273 774,00 \$
PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES	39 456,00 \$
TRANSFERTS	112 195,00 \$
SERVICES RENDUS	183 429,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	61 440,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	5 000,00 \$
INTÉRÊTS	15 200,00 \$

TOTAL : 1 792 086,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QU'une taxe foncière de 60 ¢ du cent dollars d'évaluation soit imposée et prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité de Val-des-Bois pour l'année 2019;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'un taux d'intérêt annuel de 13 % soit facturé sur les arrérages;

ET QU'un taux de pénalité annuel de 5 % soit facturé sur les arrérages.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

S18-12-277

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (19 h 05)

PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

**Je, Roland Montpetit, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du
Code municipal.**